

**TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU TERRITOIRE**

Avis favorable à l'adoption du projet de loi le 4 mars 2009

Avis n° 1504 de **M. Bernard GÉRARD** (UMP, Nord)

Principaux amendements adoptés par la commission :

Article 2

Qualité d'autorité publique indépendante conférée à la HADOPI (*Rapporteur*).

Désignation d'au moins un représentant des utilisateurs des réseaux de communication en ligne au sein du collège de la HADOPI (*Mme Corinne ERHEL, SRC, Côtes-d'Armor*).

Déclaration visant à prévenir tout conflit d'intérêts des membres de la HADOPI au moment de leur désignation (*Mme Corinne ERHEL, SRC, Côtes-d'Armor*).

Possibilité pour l'abonné de se faire assister d'un conseil de son choix en cas de litige (*M. Jean-Pierre DECOOL, App. UMP, Nord*).

Faculté pour la commission de protection des droits de demander à l'autorité judiciaire de prononcer la sanction (*M. Lionel TARDY, UMP, Haute-Savoie*).

Non cumul des sanctions (*Mme Corinne ERHEL, SRC, Côtes-d'Armor*).

Remplacement de la suspension de l'accès internet par une amende (*M. Lionel TARDY, UMP, Haute-Savoie*).

Application aux télétravailleurs de la sanction prévue pour les entreprises (*Rapporteur*).

Responsabilité première des FAI pour faire cesser l'accès à des sites destinés au piratage ; procédure accessoire devant la HADOPI à l'encontre des internautes (*M. Patrick OLLIER, UMP, Hauts-de-Seine*).

Article 9 bis

Information annuelle sur les risques de l'utilisation des services de communication au public en ligne (*M. Jean-Pierre DECOOL, App. UMP, Nord*).

Information étendue à l'offre légale sur Internet (*Rapporteur*).

Article 9 ter

Fixation d'un délai légal de trois mois au-delà duquel un film peut être exploité en dehors des salles de cinéma (*Rapporteur*).

Voir le compte rendu n° 41 de la commission.